

Le 12 février 2004, la Commission européenne adressait au Conseil et au Parlement Européens un texte de cadrage de la politique commune (Construire notre avenir commun : défis politiques et moyens budgétaires de l'Union élargie). L'introduction définit un objectif fondamental :

« Notre objectif commun doit être l'édification d'une Europe qui célèbre la diversité culturelle et nationale des États membres, qui reste attachée à l'identité nationale et qui, parallèlement, revendique les valeurs de l'identité européenne et soit animée de la volonté politique d'atteindre les objectifs communs. Une Europe qui soit placée sous le signe de la solidarité et du partenariat, qui donne aux citoyens la possibilité de bâtir ensemble une prospérité durable. Une Europe, enfin, dont la population est confiante en l'avenir, une Europe qui fasse entendre sa voix sur la scène internationale. »

La commission Éducation et formation dans un texte de mars 2004 précise les moyens et le programme de travail concernant l'éducation au service de cet objectif. Trois éléments majeurs se dégagent de ce programme.

1 . L'enseignement supérieur et la recherche sont au centre des préoccupations européennes car de leur développement dépendent les capacités à l'innovation de l'Europe et donc sa compétitivité économique.

2 . La formation tout au long de la vie constitue un autre enjeu prioritaire, la Commission se donnant pour but urgent d'harmoniser les niveaux de formation entre les différents États de l'Union et d'harmoniser les qualifications.

3 . La mobilité des citoyens (étudiants, scolaires et travailleurs) à l'intérieur de l'Union constitue un des leviers privilégiés de la construction européenne.

Le bilan de l'éducation et de la formation dressé par la Commission est alarmant : les performances de l'Europe concernant le nombre de diplômés et les compétences acquises en fin de scolarité seraient inférieures à celles des pays dont le développement est comparable ; les investissements publics en éducation de la zone Europe seraient en chute en pourcentage du PIB. Sachant que tout gain dans la formation s'accompagne d'un gain significatif de croissance, elle constate qu'il est nécessaire de procéder à la modernisation des systèmes d'enseignement et de formation : réformer les programmes d'enseignement, introduire de nouvelles méthodes d'enseignement, faire valoir une « assurance qualité ». Le but étant, d'une part, d'offrir un meilleur accès aux connaissances, notamment par le développement des réseaux d'information et, d'autre part, de favoriser « une ouverture aux influences extérieures depuis le marché de l'emploi jusqu'à la concurrence » (p 13).

Pour l'enseignement scolaire, la Commission européenne (*Éducation et formation 2010. L'urgence des réformes pour réussir la stratégie de Lisbonne. 3 mars 2004*) considère que, dans une large mesure, il revient aux États membres de prendre des initiatives et reconnaît que plusieurs d'entre eux sont déjà entrepris « *d'adapter leurs systèmes éducatifs aux enjeux de la société de l'économie et de la connaissance* ».

La politique européenne ainsi définie suscite quelques interrogations.

Quelle est la place réellement attribuée à l'enseignement scolaire dans la construction européenne ? Il n'apparaît pas comme une des priorités affichées. Tant le Conseil que la Commission renvoient aux États membres l'initiative des améliorations dans ce domaine.

Les finalités générales de la construction européenne s'opérationnalisent essentiellement dans des leviers à caractère économique et mobilisent majoritairement des moyens financiers (programmes de financement de la mobilité) ou réglementaires (harmonisation des diplômes et des qualifications). De larges zones de la politique commune d'éducation restent floues ou discutables et méritent un examen attentif.

-Si un meilleur accès au savoir est un objectif affirmé, les conditions institutionnelles de cet accès ne sont pas précisées. En particulier, la notion de service public d'éducation ne peut s'approcher à l'aide des mêmes analyses que les autres biens communs que sont l'environnement, l'énergie etc. Quelle démocratisation de l'enseignement est en jeu dans la construction européenne ?

-L'organisation pédagogique et la définition des objectifs d'apprentissage posent des problèmes non seulement en raison des spécificités nationales des États membres quant aux contenus d'enseignement et aux pratiques éducatives, mais aussi parce que le mode de détermination des programmes et le rapport qu'ils entretiennent avec les préoccupations de la société civile (laïcité, sélection des pratiques sociales de référence) sont variés et même souvent divergents. Comment s'y prendre pour définir des finalités communes, réellement dynamisantes pour l'enseignement ? Comment ne pas réduire les ambitions communes à des procédures d'évaluation d'un minimum commun réducteur et générateur d'échec ?

Françoise CLERC  
Éducation & Devenir



Groupes de liaison, de réflexion et de propositions

Journée d'études au Palais du Luxembourg

Lundi 17 janvier 2005

## QUEL PROJET COMMUN POUR L'ECOLE EN EUROPE ?

En partenariat avec

les CEMEA

le CRAP – Cahiers pédagogiques  
la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves  
la ligue de l'enseignement

ÉDUCATION ET DEVENIR

Président : José FOUQUE

Secrétaire Général : Yves ROLLIN - Lycée Diderot - 13003 Marseille Tél : 04 91 08 20 51 - Email : [yrollin@yahoo.fr](mailto:yrollin@yahoo.fr)

Trésorier : Jean-François DELPORTE - Collège Jean Zay - Rue du 11 Novembre - 76770 LE HOULME

<http://education.devenir.free.fr>

# Fiche d'inscription

**NOM\*** : .....

**Prénom\*** : .....

**Fonction** : .....

**A quelle association appartenez-vous ?** .....

**Adresse personnelle\*** : .....

**Téléphone\*** : ..... **Fax** : .....

**@dresse électronique\*** : .....

\* mentions obligatoires

**Date limite d'inscription : 7 janvier 2005**

Fiche à renvoyer avec un chèque de **45 Euros** libellé à l'ordre de

**"Éducation & Devenir"**

à l'adresse suivante :

**Journée du Sénat E&D**

**Lycée George Sand**

**BP22 - 95331 DOMONT CEDEX**

tél. : 01 39 35 02 13 - Fax : 01 39 35 13 97

*mèle: [marie-helene.logeais@ac-versailles.fr](mailto:marie-helene.logeais@ac-versailles.fr)*

*La capacité d'accueil de la salle du Sénat étant limitée, votre inscription ne sera définitive qu'à réception de votre carton d'invitation.*

**E&D - CEMEA - Le CRAP - FCPE - la ligue de l'enseignement**

## Quel projet commun pour l'École en Europe ?

### Matin

#### 9h. Accueil

Les procédures de vérifications du palais du Luxembourg sont très strictes ; nous vous demandons d'être ponctuels et de vous munir d'une pièce d'identité ainsi que de votre carton d'invitation.

**9h30.** Ouverture, José FOUQUE, Président d'E&D.

**10h.** Conférence - Quel projet commun pour l'École en Europe ?

**Jean-Richard CYTERMANN**, Professeur associé à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. Ancien Directeur de la programmation et du développement au ministère de l'Éducation Nationale

**11h.** Table ronde et débat avec la salle, animée par **Olivier MASSON**

**Jean Marc NOLLET**, ancien ministre de l'enfance de la communauté francophone de Belgique, Député fédéral.

**Adriano COLOMBO** (Italie), professeur à l'université

**TÓTH Barnabàs** (Hongrie), professeur de lettres classiques.

### Déjeuner

### Après-midi

**14h15.** La notion de socle commun a-t-elle un sens pour l'Europe ?

**Daniel BLOCH** Direction générale Éducation et Culture (Europe),  
**Arlette DELHAXE** réseau Eurydice

**15 h.** **Joël DECAILLON** Secrétaire Confédéral de la Confédération Européenne des Syndicats

**15h30.** **Grand témoin - Martine AUBRY**, ancienne ministre, Maire de Lille.  
(sous réserve)

**16h30.** Clôture des travaux, **José FOUQUE**. Président d'E&D

**E&D - CEMEA - Le CRAP - FCPE - la ligue de l'enseignement**